

Chambéry, vendredi 11 octobre 2019

**COLLEGE AU CINEMA 2019/2020
RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF**

Copie

M. Eric Lavis, Inspecteur d'Académie, *Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale*
Mesdames et Messieurs les Principaux,
Mesdames et Messieurs les enseignants,
Mesdames et Messieurs les exploitants de salles de cinéma.

Depuis plusieurs années Malraux scène nationale assure la coordination du dispositif *Collège au Cinéma* sur le département de la Savoie. À ce titre, nous organisons la projection des films sélectionnés dans le programme national pour les enseignants des classes de 6^e, 5^e, 4^e, 3^e, coordonnons les séances de projection, assurons la médiation des œuvres dans les établissements scolaires et animons le Comité de pilotage réunissant les différents partenaires de ce dispositif. La saison dernière *Collège au Cinéma* a concerné 28 établissements scolaires de la Savoie pour 10122 entrées.

En accord avec l'Inspection Académique de la Savoie et afin d'assurer cette coordination au mieux pour l'ensemble des partenaires, nous vous prions de trouver, ci-dessous, un *mémo* sur le fonctionnement de ce dispositif.

- Un Comité de pilotage* se réunit plusieurs fois dans l'année. Ces COPIL permettent de mettre en place des parcours de médiation autour des films, établir un bilan de l'année écoulée, faire des ajustements concernant le fonctionnement du dispositif (coordination dans les établissements, prévisualisations...), choisir les thématiques qui seront abordées l'année suivante.
- Le choix des films se fait en deux temps. Le Comité de pilotage, qui comporte les partenaires du dispositif, la formatrice, un enseignant spécialité cinéma et un collège d'enseignants représentant les principaux bassins de la Savoie, définit une thématique par niveau qui servira de fil conducteur entre les films. À partir de ces thématiques, un corpus de films est choisi dans la liste établie par le CNC. Les enseignants du département voteront ensuite dans cette liste via le site internet de Malraux scène nationale. Les films qui auront le plus de suffrages seront retenus et soumis à la validation du CNC.
- Chaque établissement inscrit à *Collège au Cinéma* nomme un coordonnateur, chargé de fixer, en relation avec Malraux scène nationale et les exploitants de salles, les dates de projections des films pour chacune des classes de son établissement.
- Journées de prévisualisation des films sélectionnés : En début d'année scolaire, Malraux scène nationale invite les enseignants, dont les établissements sont inscrits dans le dispositif, aux séances de prévisualisation des films sélectionnés. Ces séances sont préparées et animées par notre chargée projet cinéma et sont destinées à permettre aux enseignants de préparer la venue de leur classe aux projections.



- Chacune des projections peut être accompagnée d'une intervention dans les établissements. Construites en concertation avec les enseignants et inscrites dans le cadre d'un parcours/projet formulé par les enseignants, les interventions sont assurées par notre chargée de l'action culturelle cinéma. Les interventions de médiation des œuvres au sein des établissements sont prises en charge (salaire et frais de déplacement de l'intervenant) par Malraux scène nationale.
- Retrouvez toutes les informations utiles sur la page dédiée à Collège au cinéma du site de Malraux scène nationale : <https://www.malrauxchambery.fr/college-au-cinema/>

- Facturation des entrées et modalités administratives :

À l'issue des projections, les exploitants de salles de cinéma facturent à Malraux scène nationale (avec la mention Collège au cinéma + le nom de l'établissement concerné) le prix de 2,50€ TTC par entrée sur la base des élèves effectivement présents en salle.

Malraux scène nationale facture ensuite à l'établissement le tarif de 1,50€ TTC par élève aux établissements scolaires.

Malraux scène nationale peut également participer aux frais de déplacements en autocar des groupes les plus éloignés, à hauteur de 50% du montant TTC de la facture du transporteur liée à cette opération. Cette prise en charge doit être sollicitée par l'établissement scolaire concerné auprès de Malraux scène nationale au travers d'un courrier, accompagné de la copie des frais de déplacements certifiés acquittés et d'un RIB. La demande de participation doit être adressée dans les 3 mois qui suivent la séance concernée.

Enfin, en vue de procéder à l'actualisation de nos fichiers et de répondre plus rapidement à vos demandes, nous vous remercions par avance de nous retourner la fiche de renseignement ci-jointe.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Principaux, Mesdames et Messieurs les enseignants, Mesdames et Messieurs les exploitants de salles de cinéma, l'expression de nos meilleures salutations.

Vincent SCHMITT
Directeur adjoint

* **Le Comité de pilotage** de «Collège au cinéma» est constitué par le Conseil Départemental de la Savoie, l'Inspection Académique de Savoie, la D.R.A.C. Auvergne Rhône-Alpes, les exploitants des salles de cinéma, du formateur cinéma, de la coordination Ecole et cinéma, d'un enseignant spécialité cinéma, un collège de Principaux et d'enseignants inscrits dans le dispositif, Malraux scène nationale, coordonnateur départemental du dispositif.